

# Barème des frais

Barème annuel des frais de déplacement, restauration, et hébergement



Applicable du 01/01/2023 au 31/12/2023

ICS-Informatique - 88 avenue des Ternes - 75017 PARIS.

## Déplacement

- En véhicule personnel, quel qu'en soit la puissance ou le mode de motorisation : 0.438 EUR/KM
- Transports en commun : frais réel, sur présentation du titre de transport

## Restauration

	Paris	Métropole	Province
Petit déjeuner	16,22 €	12,96 €	9,19 €
Repas midi	27,04 €	21,63 €	16,22 €
Repas Soir	37,85 €	32,45 €	27,03 €

## Hébergement

	Paris	Métropole	Province
Forfait par nuit	151,41 €	135,19 €	91,93 €

## Révision

Le présent barème est révisable annuellement, ou dès lors qu'une variation d'inflation s'établit à plus de 10% depuis la version précédente.

From:

<http://extranet.gestan.fr/> - Extranet Gestan

Permanent link:

<http://extranet.gestan.fr/doku.php?id=wiki:contrats:baremeffrais>

Last update: **22/03/2023 20:55**

